

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant plusieurs démarches de valorisation de l'attribution du prix Wakker ainsi que d'autres projets phares.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Ville d'Yverdon-les-Bains a été choisie comme lauréate du prestigieux prix Wakker 2009 de Patrimoine suisse. Cette distinction très importante est attribuée depuis 1972 à une commune qui s'est particulièrement distinguée pour avoir mené, au cours des dernières années, une politique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de promotion de l'architecture de grande qualité.

Patrimoine Suisse justifie l'attribution du prix à notre Ville de la manière suivante :

« Patrimoine Suisse met Yverdon-les-Bains à l'honneur en lui décernant le Prix Wakker 2009. La Ville du bout du lac de Neuchâtel reçoit le Prix de cette année pour la manière dont elle gère son espace public, la collaboration exemplaire qu'elle entretient avec les communes avoisinantes et la volonté manifeste d'aménagement de ses autorités communales.

Yverdon-les-Bains a déjà attiré l'attention par le renouvellement de sa Place de la Gare à l'occasion d'Expo02. Puis, la Ville a entamé une réflexion sur la revalorisation de la voie d'accès au lac à partir du Centre ville, la qualité de la zone des rives ayant été redécouverte durant l'Exposition nationale. La revalorisation qu'on prévoit de réaliser rétablira un lien entre le cœur de la Vieille Ville et le bord de l'eau, dont il est séparé par une zone industrielle. Le projet qui tend à renforcer l'axe qui longe le Canal Oriental est convaincant de ce point de vue. Un premier résultat réussi est celui du Parc des Rives au bord du lac, inauguré en 2008 (...).

La Vieille Ville, traitée avec grand soin, n'est pas transformée en musée mais vivante et authentique. De discrètes interventions telles que la revalorisation de la Place de l'Ancienne-Poste et des projets ambitieux comme la salle Jules Verne, récemment inaugurée dans la Maison d'Ailleurs – un «Musée de la science-fiction, de l'utopie et des voyages extraordinaires» aménagé dans deux bâtiments historiques reliés par une passerelle contemporaine – témoignent du traitement respectueux réservé au patrimoine bâti.

A une plus vaste échelle, le programme d'agglomération « aggroY » (en collaboration avec l'Office fédéral du développement territorial ARE) promeut l'urbanisation et la mobilité dans un rayon de neuf communes au total. Apparaissent clairement ici, les effets de la planification active et de la volonté d'aménagement des autorités communales, qui se sont

donné pour objectif de renforcer l'identité d'Yverdon-les-Bains en tant que deuxième ville du canton. La situation initiale est idéale pour cela, et les projets envisagés orientés dans la bonne direction.

Le Prix Wakker rend hommage à l'acquis, mais veut aussi renforcer la conscience du potentiel existant et mettre en évidence l'importance des efforts entamés. Après St-Prex (en 1973) et Montreux (en 1990), Yverdon-les-Bains est la troisième commune du canton de Vaud gratifiée du Prix Wakker ».

LES EVENEMENTS FESTIFS ET MEDIATIQUES

La Municipalité souhaite donc profiter de la reconnaissance du Prix Wakker pour mettre en œuvre des mesures de communication et de promotion destinées à renforcer l'image d'Yverdon-les-Bains, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune et du canton. Renseignements pris dans deux villes lauréates (Granges et Delémont), les retombées du Prix Wakker en termes de renommée et de tourisme ont largement justifié un engagement financier du même ordre que celui présenté dans ce rapport. Nous relevons à ce jour un intérêt marqué des médias pour notre ville notamment chez nos amis d'outre Sarine ainsi que dans la presse spécialisée.

La remise officielle du prix est prévue le 27 juin prochain et mérite que la Ville y consacre les moyens suffisants, comme l'on fait les villes jadis honorées, pour l'inscrire durablement dans les esprits tant du public, que des journalistes et des personnalités qui honoreront de leur présence cette cérémonie.

Au-delà de cet événement, de manière concomitante, d'autres opportunités se présentent, sur lesquelles la Municipalité entend rebondir. Vous les connaissez, pour en avoir suscité une en votant à l'unanimité une résolution pour qu'Yverdon-les-Bains dépose sa candidature à l'implantation du futur Musée des Beaux-Arts.

Si la Municipalité est persuadée que cette dernière s'intègre parfaitement dans les demandes de la Commission cantonale chargée du dossier, elle souhaite apporter de nouveaux éléments à la construction de ce projet. L'objectif étant de développer une véritable plateforme de réflexions et de communication sur les contours que pourrait prendre une telle structure au 21^{ème} siècle. L'été sera en conséquence animé par une université d'été, réunissant des étudiants d'un ensemble de hautes écoles suisses et européennes, lesquelles travailleront sur le thème : « *Un musée des Beaux-Arts en 2010 – Utopie et réalité* ». A l'issue de leurs travaux un prix sera décerné.

La fréquentation touristique de l'été sera mise à profit pour organiser des circuits particuliers, en écho à ces événements.

Pour couronner cette série d'événements à forte médiatisation, les journées du patrimoine suisse, dont le thème au « Fil de l'Eau » sied particulièrement bien à notre Ville, seront organisées, les 12 et 13 septembre prochains. Là aussi, de nombreuses animations et réalisations seront proposées.

LES COÛTS

Tant l'attribution du prix Wakker que le projet d'implantation du Musée des Beaux-Arts constituent des événements inattendus et de belles surprises, pour lesquels la Municipalité ne dispose pas, dans son budget ordinaire des ressources nécessaires. C'est la raison pour

laquelle, elle se doit de passer par une demande de crédit d'investissement, qui fera l'objet d'un tout prochain préavis.

Les délais très courts qui nous sont impartis pour la mise en place de cette série de manifestations nous contraignent à informer votre Conseil que des dépenses vont être engagées en vertu de l'article 49 du Règlement de la Municipalité lui permettant, dans des cas de force majeure, d'entreprendre des investissements urgents et d'engager les dépenses qu'ils impliquent tout en informant sans délai le Conseil communal.

L'ensemble des propositions qui seront faites prochainement à votre Conseil porte sur la demande de financement à hauteur de Fr 289'000.- pour les trois séries d'événements. Ce montant englobe à la fois l'organisation des festivités, la mise sur pied de plusieurs événements phares, les actions et supports de communication, le financement des mandataires pour certaines facettes des projets dont le détail figurera dans le préavis.

Dans l'attente de votre approbation, la Municipalité n'engagera les montants nécessaires à la mise sur pied de ces événements que jusqu'à hauteur d'un maximum de Fr 50'000.-, seuil de sa compétence financière.

CONCLUSIONS

La Municipalité propose au Conseil communal :


- de prendre acte de sa volonté de faire rayonner la Ville au travers de la mise en place d'événements festifs et médiatiques exceptionnels, en rapport avec le prix Wakker, le projet d'implantation du Musée des Beaux-Arts et les journées du Patrimoine ;
- de prendre acte qu'une demande de crédit, estimé en première analyse à fr. 289'000.- lui sera adressée dans les plus brefs délais.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



R. Jaquier



S. Lacoste